



NUMÉRO	SUJET
56-2025	Cotisations
	RESPONSABLES POLITIQUES
	Paul Ménard Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En 2022, le Comité de direction a revu la cotisation de Région de Nyon en fixant le montant de celle-ci à CHF 25 au lieu de CHF 20 afin d'assainir les comptes de la Région. Lors du dépôt du préavis [13-2022](#) demandant cette augmentation, le CoDir s'était engagé à revoir à nouveau le montant de la cotisation lorsque les finances de notre association seraient meilleures. La situation s'étant à présent améliorée, il est proposé de revoir le montant de la cotisation à la baisse.

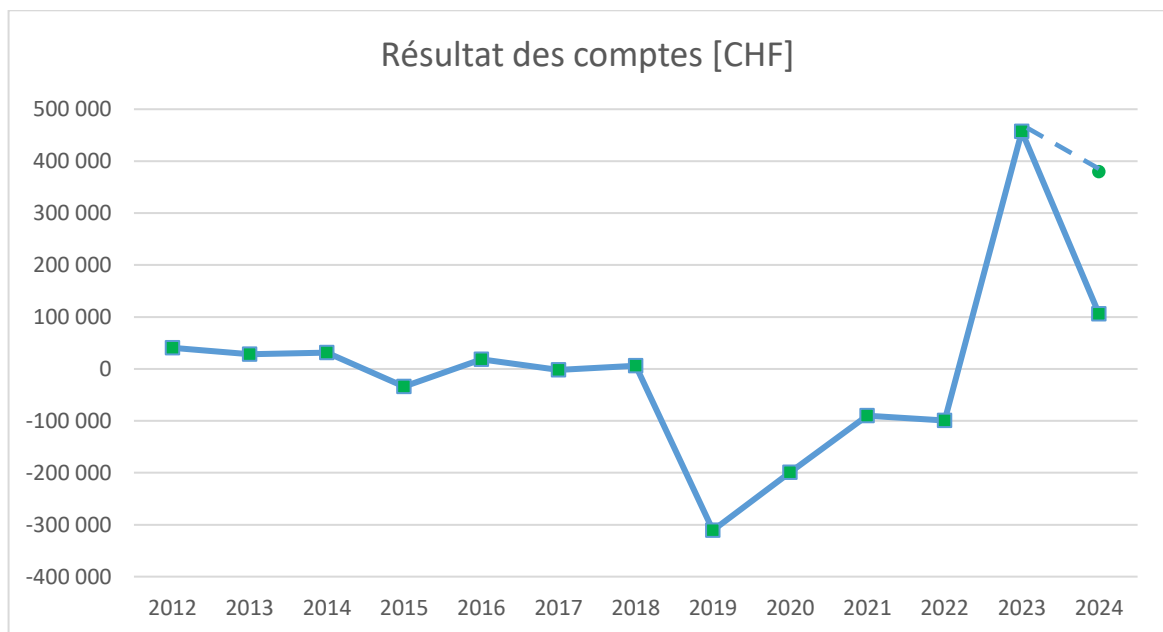
Contexte / Enjeux

Région de Nyon a retrouvé une situation financière satisfaisante et a pu assainir le capital de l'association avec l'augmentation de la cotisation approuvée en 2022.

Les derniers exercices comptables ont pu dégager un excédent de recettes et la Région a pu commencer à créer un fonds pour les investissements futurs lors de l'exercice 2024, alimenté à hauteur de CHF 200'000.

Résultats des exercices précédents

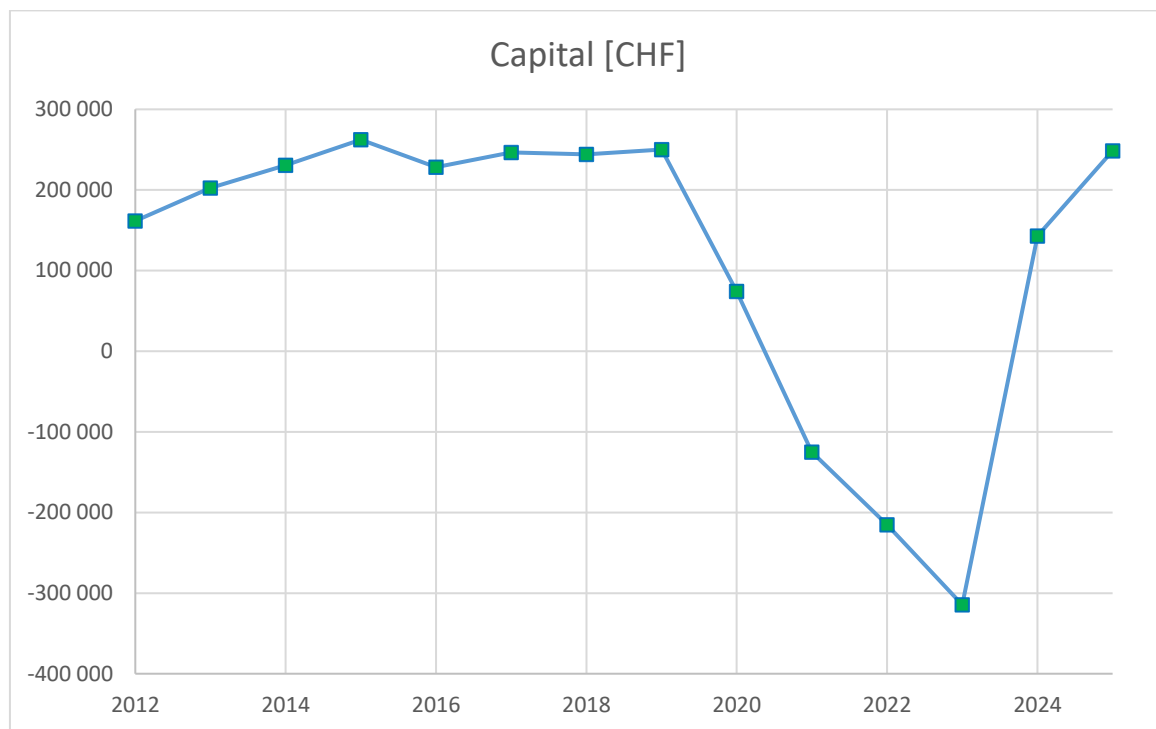
On peut voir sur le graphique ci-dessous le résultat des exercices antérieurs.



En 2024, le résultat des comptes montre un excédent de CHF 105'898. En prenant en compte l'attribution au fonds de réserve et l'amortissement extraordinaire effectué, ce résultat se monte à CHF 379'898.

Capital

Le capital de l'association qui était fortement négatif en 2023 (CHF -314'485) a pu être assaini et sera de CHF 248'711 en 2025, soit dans les mêmes valeurs que durant la période 2012-2019.



Historique de la cotisation

Depuis 2008, la cotisation a évolué sur un montant compris entre CHF 20 et CHF 25.

Historique du montant de la cotisation			
2008	2009	2010-2022	2023-2025
CHF 25	CHF 23	CHF 20	CHF 25

Objet de l'action proposée

Conformément aux engagements pris devant le Conseil intercommunal, cette situation financière assainie permet aujourd'hui d'envisager une réduction des cotisations, allégeant ainsi la charge de l'association pour nos communes membres.

Prévisions futures

Les deux derniers exercices comptables font ressortir un excédent moyen d'environ CHF 400'000.

Selon les perspectives et sans un changement important dans la stratégie de Région de Nyon, les activités devraient rester sensiblement les mêmes, tout en demeurant attentifs à ces éléments :

- Les préavis extrabudgétaires sont quasiment tous clôturés et les amortissements sont désormais revenus à la normale. En prenant en compte l'attribution au fonds pour les investissements futurs, le montant total entre amortissement et attribution au fonds devrait être d'environ CHF 200'000 soit le même montant que les amortissements ordinaires pour l'exercice 2024.

- La part RH devrait être en augmentation par rapport aux comptes 2024 dont le montant était de CHF 1'360'000. Au budget 2025, il est prévu un montant de CHF 1'440'000, soit 80'000 de plus. Au budget 2026, un montant pour un poste en charge des PMiE devra également être prévu à hauteur de CHF 70'000 - 80'000 (en remplacement de l'application Guichet Mobile et amélioration du service) pour lequel une subvention de la DGMR d'un montant de CHF 45'000 est prévue (CHF 25'000 de plus qu'en 2024). Il faut donc s'attendre à une augmentation des charges RH d'un montant de CHF 140'000 dès l'année 2026.
- Le préavis pour le Programme de promotion de la biodiversité permet des soutiens à hauteur de CHF 50'000 par an. Lors des derniers exercices, une dépense de CHF 30'000 a été réalisée, une réserve de CHF 20'000 doit donc être prévue.
- Ces dernières années, les budgets liés à l'IT, l'entretien du matériel et les autres charges diverses ont été minimisés. Une marge devrait être prise car ces montants ne pourront rester à ces niveaux tout en garantissant la qualité des services actuels. Un montant annuel estimé de CHF 40'000 est à prévoir.

Récapitulatif des prévisions annuelles par rapport aux exercices 2023 et 2024

Résultat moyen exercices comptables 2023 et 2024	CHF 400'000
Charge d'amortissement et fonds de réserve	-
Augmentation charges RH	CHF - 140'000
Augmentation charges environnement liées à préavis	CHF - 20'000
Augmentation diverses charges (IT, frais, entretien, etc.)	CHF - 40'000
Résultat total	CHF 200'000

Avec ces estimations, le CoDir dispose d'une marge d'environ CHF 200'000 pour réévaluer la cotisation sans prendre de risque sur la situation financière de la Région.

Pour rappel, la population totale membre de la Région s'élève en 2024 à 95'176 personnes. Ce qui implique que pour chaque franc de diminution de la cotisation, les recettes sont diminuées d'un montant équivalent.

Impact du montant de la cotisation sur les recettes	
CHF 25	Pas de changement
CHF 24	CHF - 95'000
CHF 23	CHF - 190'000
CHF 22	CHF - 285'000

Au vu de ce qui précède et étant donnée la situation financière actuelle de Région de Nyon, et conformément aux engagements pris devant le Conseil intercommunal, le Comité de direction propose de diminuer la cotisation actuelle à un montant de **CHF 23 par habitant·e**. Ce montant permettra à notre association de continuer ses activités sans porter atteinte au bon fonctionnement de la Région et donner un signal positif auprès des communes membres en respectant le principe que Région de Nyon n'a pas vocation de thésauriser des montants mais présenter des comptes équilibrés tout en ayant les moyens de ses politiques.

Calendrier

08.10.2025	Validation du préavis par le Conseil intercommunal
Dès 2026	Mise en place du nouveau montant de la cotisation

Conclusion

Le Comité de direction, dans la continuité de son action veut permettre à Région de Nyon d'avoir les moyens nécessaires à la conduite des missions qui lui sont données. Les finances de notre association étant désormais assainies, et conscient également de la pression financière qui pèse sur les communes de notre district, il souhaite réduire la cotisation conformément aux engagements pris lors de la validation du préavis [13-2022](#).

Le capital ayant retrouvé un niveau acceptable et les préavis antérieurs ayant été quasiment intégralement amortis, la Région peut à nouveau concentrer ses ressources financières sur les réalisations futures. Le montant de CHF 23 par habitant-e permet de continuer l'action de Région de Nyon et remplir ses buts statutaires.

Le Comité de direction restera, comme par le passé, très attentif sur l'allocation des ressources mises à sa disposition et tient à remercier ses membres pour la confiance accordée.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|--|
| vu | le préavis du Comité de direction 56-2025 relatif à la fixation du montant de la cotisation de Région de Nyon. |
| ouï | le rapport de la Commission des finances, |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | de fixer le montant de la cotisation à Région de Nyon à CHF 23 par habitant-e dès l'exercice 2026. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 août 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général